



M. Jean Boulet  
Ministre du Travail  
Gouvernement du Québec

**Objet : Projet de loi n° 101 – Demande de modifications**

Monsieur Boulet,

La présente est pour vous faire part de nos vives préoccupations concernant le projet de loi n° 101, *Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail*, déposé à l'Assemblée nationale le 24 avril dernier.

Ce projet de loi représente un net recul en matière de santé et sécurité du travail (SST), particulièrement pour les secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation. Il affaiblit les mécanismes de prévention et de participation, compromet le principe fondamental de paritarisme et porte atteinte au rôle essentiel des personnes représentantes en santé et sécurité. Il crée également une discrimination inacceptable envers les travailleuses en instaurant un régime particulier dans des milieux majoritairement féminins. Enfin, il réduit les pouvoirs de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), limitant ainsi sa capacité à faire respecter les droits des travailleur·se·s.

Il est essentiel que la réforme soit équitable pour tou·te·s les travailleur·se·s du Québec, donc sans exception sectorielle, et qu'elle renforce leur participation ainsi que les moyens de la CNESST.

Nous vous invitons à prendre connaissance des mémoires ci-joints, qui présentent nos analyses et recommandations. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou précision.

En espérant pouvoir compter sur votre soutien, veuillez recevoir, M. Boulet, nos salutations distinguées.